Page: **1/10** Année : **2024**

Evaluation Warning: The document was created with Spire.Doc for Python.



RAPPORT DE VÉRIFICATION GÉNÉRALE PÉRIODIQUE

Mission:

VÉRIFICATION GÉNÉRALE PÉRIODIQUE D'UN APPAREILS DE LEVAGE AUTRES QUE LES ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES ACCOMPAGNES

Référence Réglementaire

ARTICLE 32 DE L'ARRETE DU 9 SEPTEMBRE 1953.

:

Équipement : ERT

ÉTABLISSEMENT

XMR Company GTHCONSULT SARL, SIÈGE SOCIAL: BOULEVARD MOHAMMED VI, LOT AL MASSIRA, LOT N°187, APPT 5-6 3EME ETAGE 29000 – Tanger Maroc

Identification constructeur	ESEMESE	
Marque	Appareil Non CE	
Туре	Périodique	
N° de série	34E	
Lieu de vérification	Atelier de Recyclage	
Date(s) de(s)	19/10/2024	

Vérificateur(s) agréé	ETTARIQUI Jamal
Accompagnés de	Amine OUNI
Date d'émission du rapport	19/10/2024
Le présent rapport comporte	9 Pages.



Vous avez fait appel à nos services et nous vous en remercions. Pour tout complément d'information, votre interlocuteur GTHCONSULT est à votre disposition.

Administration GTHCONSULT

N.B : Seul le rapport original version papier cacheté est signé par l'inspecteur technique et la direction de GTHCONSULT fait foi. Ce contrôle se

Page : **2/10** Année : **2024**



fait dans le cadre du contrôle réglementaire des appareils de levage autres que les ascenseurs et monte-charges accompagnes

SOMMAIRE

1.	TEXTES DE REFERENCE	3
2. a. b.	1 3	3
3.	CONDITIONS DE VERIFICATION	3
4.	CONTENU DE LA VERIFICATION AVANT MISE OU REMISE EN SERVICE	3
5.	LIMITES DE LA VERIFICATION GENERALE PERIODIQUE	4
6.	DOCUMENT MATERIALISANT LA VERIFICATION	4
7. 7.	AVIS FORMULES PAR L'INSPECTEUR	4 4
8.	CONSTITUTION DU RAPPORT	4
A.	RENSEIGNEMENTS GENERAUX	5
В.	DESCRIPTION DE L'APPAREIL VERIFIE	6
c at	tixaMeNa en is galatica decarment was created with Spire.Doc.for Pyth	ıon.
D.	LISTE RECAPITULATIVE DES OBSERVATIONS	9
D1.	Observations complémentaires	9
E.	CONCLUSION	9



1. TEXTES DE REFERENCE

La vérification se fera selon le référentiel suivant :

- Arrêté Viziriel du 9 septembre 1953 déterminant les règles particulières de sécurité relatives aux appareils de levage autres que les ascenseurs et monte-charge modifié par l'Arrêté du 28 septembre 1955— Article 32,
- Arrêté du 3 Novembre 1953 fixant les conditions de vérification des appareils de levage autres que les ascenseurs et monte-charge,
- Arrêté du ministre de l'emploi et de la formation professionnelle n° 93-08 du 6 Journada I 1429 (12 mai 2008) fixant les mesures d'application générales et particulières relatives aux principes énoncés par les articles de 281 à 291 du code du travail,
- Arrêté du ministre de travail et de l'insertion professionnelle n° 1281-18 du 26 Journada II 1439 (15 Mars 2018) déterminant les appareils ou les machines et les catégories d'appareils ou de machines pour lesquels l'employeur procède ou fait procéder à des vérifications générales périodiques et fixant la périodicité des vérifications, leur nature et leur contenu.

2. DISPOSITIONS A PRENDRE PAR LE CHEF D'ETABLISSEMENT POUR LA VERIFICATION

a. Dispositions générales

Le chef d'établissement doit assurer :

- · L'identification des équipements,
- La disponibilité de l'équipement, qui doit être effective pendant toute la durée de sa vérification,
- La présence du personnel pour accompagner le vérificateur pendant toute la durée de l'intervention pour la direction des manœuvres, les démontages ou les réglages éventuellement nécessaires à la vérification,
- La communication des prescriptions particulières d'hygiène et de sécurité applicables aux travaux effectués dans un établissement par une entreprise extérieure.

Et, pour la vérification des appareils ou accessoires de levage :

 La présence du personnel nécessaire à la conduite des appareils, désigné et dûment autorisé par le chef d'établissement,

Evaluation vise à disposition de dovens d'accès appropriés ainsi que thure prine. D'oci for appréh àn.

 La fourniture des charges d'essais y compris les surcharges nécessaires aux épreuves dont il doit être capable de justifier les valeurs ainsi que les moyens nécessaires à leur manutention, qui doivent être appropriés et en bon état.

Les manœuvres pouvant être réalisées par le vérificateur sont limitées à des essais d'organes particuliers ne nécessitant pas de respecter les conditions de l'article 35 de l'Arrêté du 9 Septembre 1953

En l'absence de conducteur ou de moyens d'accès, la vérification des appareils de levage est limitée à l'examen de l'état de conservation des organes et mécanismes accessibles de plain-pied, équipement à l'arrêt. Les limites de la vérification induites par ces conditions sont précisées dans le rapport.

b. Informations ou documents à mettre à disposition par le chef d'établissement

- Information sur la nature des modifications apportées,
- · Notice d'instructions du constructeur,
- Consignes particulières d'utilisation établies par le chef d'établissement.
- Rapport de vérifications avant mise ou remise en service et périodique précédentes
- En l'absence de certains renseignements, les estimations faites pour permettre la réalisation de la mission sont mentionnées dans le rapport et il appartient au chef d'établissement d'en vérifier la validité.

3. CONDITIONS DE VERIFICATION

Les vérifications sont effectuées dans la (ou les) configuration(s) présentée(s) le jour de la vérification. Les examens et essais effectués sont ceux réalisables le jour de la vérification :

- Sans démontage autres que ceux mentionnés par les arrêtés précités,
- Sans intervention nécessitant de la part du vérificateur, la modification des circuits de commande ou de puissance, le déréglage des protections ou des dispositifs de protection,
- En utilisant les accès permanents ou spécialement aménagés appropriés et en bon état. Selon leur nature, les vérifications comportent tout ou partie des examens ou essais ci-dessous.

4. CONTENU DE LA VERIFICATION AVANT MISE OU REMISE EN SERVICE

Vérification avant mise en service

Page : **4/10** Année : **2024**



- Essai de déclenchement des dispositifs de sécurité.
- · Examen de montage et d'installation,
- Épreuves statiques et dynamiques,
- Essais de fonctionnement.

Vérification avant remise en service

- Examen de montage et d'installation le cas échéant,
- Examen de l'état de conservation,
- Essais de fonctionnement,
- Épreuves statiques et dynamiques, à réaliser selon les circonstances à l'origine de la vérification.

5. LIMITES DE LA VERIFICATION GENERALE PERIODIQUE

Sont exclus de la vérification générale périodique :

- L'examen d'adéquation
- La vérification de la conformité de l'équipement notamment aux règles techniques relatives à la conception, aux prescriptions techniques ou aux mesures d'organisation relatives à l'utilisation.
- La vérification de la mise en œuvre des dispositions relatives aux risques couverts par d'autres réglementations, notamment celles relatives aux installations électriques, aux appareils à pression, à la protection contre les risques d'incendie et d'explosion, à la circulation des véhicules sur les voies publiques ou privées.
- L'examen du contenu du carnet de maintenance

Ces prestations peuvent être réalisées dans le cadre de missions d'inspection ou d'assistance techniques particulières.

Nota : La vérification des caractéristiques mécaniques du sol, des supports, massifs, ancrages, fixations ainsi que des éléments constitutifs des assemblages et, le cas échéant, de leur couple de serrage est exclue de la mission.

6. DOCUMENT MATERIALISANT LA VERIFICATION

La vérification fait l'objet d'un rapport remis au chef d'établissement. Ce rapport doit être annexé au registre

Evaluation Warthing de l'arêté du comente 1953 created with Spire. Doc for Python.

7. AVIS FORMULES PAR L'INSPECTEUR

L'analyse du rapport mentionne l'appréciation du vérificateur quant à la satisfaction de l'exigence réglementaire pour l'appareil concerné, sous la forme suivante :

- Bon Etat Apparent (BE) ou Satisfaisant (SA),
- Fonctionnement correct (FC),
- Sans objet (SO) ou non équipé (NE),
- Observation (O), avec renvoi à l'observation détaillée,
- Non renseigné ou non communiqué (NR),
- Non Vérifiable (NV) dans le cas d'appareil en panne, d'éléments inaccessibles, par défaut d'accompagnement ou accompagnant non autorisé à la conduite.

Les avis sont formulés dans un tableau de 4 colonnes selon le bandeau suivant :

Indice	Points examinés	Examen de l'état de conservation Essais de fonctionnement	Avis
-	¥	T	T

Ce bandeau est rappelé en en-tête de page.

7.1 Récapitulatif des observations

La récapitulation de toutes les observations figure dans le rapport au §D.

Les pages de ce chapitre comportent une colonne "suite donnée", destinée à faciliter l'exploitation du rapport.

8. CONSTITUTION DU RAPPORT

Les rapports contenus dans ce document comprennent les chapitres suivants :

- A RENSEIGNEMENTS GENERAUX
- B DESCRIPTION DE l'APPAREIL VERIFIE
- C EXAMEN ET ESSAIS DE L'APPAREIL
- D LISTE RECAPITULATIVE DES OBSERVATIONS



E - CONCLUSION

RAPPORT DE VÉRIFICATION GÉNÉRALE PÉRIODIQUE

ERT

A. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Constructeur	ESEMESE
Туре	zet
Année de mise en service	2005
Numéro(s) de série (plaque constructeur)	34E
Numéro(s) interne(s)	234
Localisation de(s) l'appareil (s) lors de visite :	la Atelier de Recyclage
Type d'appareil	Poutres roulantes (non motorisée)
Mise en service	Rapport de vérification avant mise ou remise en service : Présenté
	Epreuves :
Evaluation Warning: The docum	ent Reals er ea 1201/301th Spire.Doc for Python.
Date de la dernière vérification périodique	Effectuée le : 10/10/2015
	Rapport : Présenté
Essais en charge	Réalisé avec la Charge maximale utile
Modification(s) apportée(s) ou autre remarque(s) éventuelle(s) concerna	

La vérification des caractéristiques mécaniques du sol, des supports, massifs, ancrages, fixations ainsi que des éléments constitutifs des assemblages et, le cas échéant, de leur couple de serrage est exclue de la mission.

GTH-MAQ-LEV1-VGP-FAMILLE 1 5/10





B. <u>DESCRIPTION DE L'APPAREIL VERIFIE</u>

	B-1	MARQUAGE	Appareil Non CE
	B-2	CARACTERISTIQUES DIMENSIONNELLES ET DE CHARGE	- Charge maximale utile (kg): 12 - Hauteur d'élévation (m): 12 - Extension de plate forme: 12 - Dévers autorisé: undefined - de personnes: 12 - Portée (m): 12
	B-3	MECANISMES	Elévation : Hydraulique Télescopage : Mécanique Orientation : Sans objet Pendulaire : Sans objet Rotation du poste de travail : poste fixe
	B-4	SOURCE D'ENERGIE	Electrique
	B-5	TRANSLATION	Manuelle
	B-6	CHAINES OU CABLES D'ELEVATION	Manuelle
Evalu	B-6-1	Caractéristiques Suspente 1 Warning: The o	Suspentes de levage : Nombre de chaînes ou câbles : 12 Câble(s) de levage : Composition : 12 Chaînes(s) de levage / Caractéristiques : Whe de chaine : 128 Created with Spire.Doc for Python.
	B-6-2	Caractéristiques Suspente 2	Suspentes de levage : Nombre de chaînes ou câbles : 44 Câble(s) de levage : Diamètre théorique (mm) : 344 Chaînes(s) de levage / Caractéristiques : Type de chaine : 1000

GTH-MAQ-LEV1-VGP-FAMILLE 1 6/10

Page : **7/10** Année : **2024**



C. EXAMENS ET ESSAIS DE L'APPAREIL

Les vérifications ont été conduites sans démontages ni nettoyage.

	EXAMEN DE L'ETAT DE CONSERVATION ESSAIS DE FONCTIONNEMENT	AVIS
C1	ACCES INSTALLES A DEMEURE	
	- Accès au poste de conduite	BE
	- Autres accès pour entretien et vérification	SA
C2	CHASSIS, SUPPORTS, FIXATIONS	
	- Châssis porteur (traverses, longerons, fixation du faux-châssis)	FC
	- Organes de roulement, pneumatiques, bandages	BE
	- Poutres, stabilisateurs (verrouillage)	FC
	- Blocage de suspension	FC
	- Maintien en position route des stabilisateurs	BE
C3	CHARPENTE DE L'APPAREIL	
	- Mâts, tourelle, flèche, bras, ciseaux	BE
	- Axes, articulation des éléments	BE
uati	- Lest ou contrepoids on Magazinings, and sestacument was created v	with Spire.Doc for Pyth
C4	SOURCES D'ENERGIE	
	- Dispositif de séparation générale	BE
	- Equipements, canalisations	BE
	- Protection des pièces nues sous tension	BE
	- Enrouleurs	BE
C5	ECLAIRAGE INCORPORE A L'APPAREIL	
C5	ECLAIRAGE INCORPORE A L'APPAREIL	
C5	- Eclairage de la zone de travail	NV
C5		NV BE

GTH-MAQ-LEV1-VGP-FAMILLE 1 7/10



Page : **8/10** Année : **2024**

ТЦ
CONSULT

C6	POSTE(S) DE CONDUITE			
	- Constitution, fixation, plancher	SA		
	- Protection contre les chutes de hauteur de l'opérateur à partir du poste de conduite)	FC		
	- Asservissement présence portillon, trappe	FC		
	- Toit de sécurité	NV		
	- Protection contre les risques de cisaillement	NV		
	- Extincteur	NV		
	- Eclairage	SA		
C-7	ORGANES DE SERVICE ET DE MANOEUVRE			
	- Constitution, fixation, plancherMise en marche- Arrêt normal - Sélecteur	SO		
	- Sélecteur de poste de conduite (Priorité)	SO		
	- Interdiction d'emploi (clef)	SO		
	- Etat, identification des organes de commande	NV		
	- Retour automatique au point neutre des commandes	BE,FC		
	- Protection contre les manœuvres involontaires	BE,FC		
	- Validation commande conducteur	SO		
	- Autres arrêts accessibles (urgence)	SO		
	- Avertisseur sonore, lumineux, indicateurs	NV		
	- Poste de dépannage / de sauvetage prioritaire	BE,FC		
lati e	on Warning: The document was created with	i Spire.Doc for Py i		
1ati C-8	on Warning: The document was created with suspentes tambours poulies	i Spire.Doc for Pyt 		
		BE Spire.Doc for Pyt		
	SUSPENTES TAMBOURS POULIES			
	SUSPENTES TAMBOURS POULIES - Suspentes	BE		
	SUSPENTES TAMBOURS POULIES - Suspentes - Attaches	BE NV		
C-8	SUSPENTES TAMBOURS POULIES - Suspentes - Attaches - Tambour, poulies, noix, pignons	BE NV		
C-8	SUSPENTES TAMBOURS POULIES - Suspentes - Attaches - Tambour, poulies, noix, pignons MECANISMES	BE NV O3,O4		
C-8	SUSPENTES TAMBOURS POULIES - Suspentes - Attaches - Tambour, poulies, noix, pignons MECANISMES - Groupes moto-réducteurs	BE NV O3,O4		
C-8	SUSPENTES TAMBOURS POULIES - Suspentes - Attaches - Tambour, poulies, noix, pignons MECANISMES - Groupes moto-réducteurs - Organes de transmission, accouplements, articulations	BE NV O3,O4 NV FC		
C-8	SUSPENTES TAMBOURS POULIES - Suspentes - Attaches - Tambour, poulies, noix, pignons MECANISMES - Groupes moto-réducteurs - Organes de transmission, accouplements, articulations - Vérins et canalisations	BE NV O3,O4 NV FC BE		
C-8	SUSPENTES TAMBOURS POULIES - Suspentes - Attaches - Tambour, poulies, noix, pignons MECANISMES - Groupes moto-réducteurs - Organes de transmission, accouplements, articulations - Vérins et canalisations - Freins des mouvements concourant au levage	BE NV O3,O4 NV FC BE SO		
C-8	SUSPENTES TAMBOURS POULIES - Suspentes - Attaches - Tambour, poulies, noix, pignons MECANISMES - Groupes moto-réducteurs - Organes de transmission, accouplements, articulations - Vérins et canalisations - Freins des mouvements concourant au levage - Limiteur de vitesse (absence d'emballement)	BE NV O3,O4 NV FC BE SO SO		
C-8	SUSPENTES TAMBOURS POULIES - Suspentes - Attaches - Tambour, poulies, noix, pignons MECANISMES - Groupes moto-réducteurs - Organes de transmission, accouplements, articulations - Vérins et canalisations - Freins des mouvements concourant au levage - Limiteur de vitesse (absence d'emballement) - Freins du mouvement d'orientation	BE NV O3,O4 NV FC BE SO SO BE		
C-8	SUSPENTES TAMBOURS POULIES - Suspentes - Attaches - Tambour, poulies, noix, pignons MECANISMES - Groupes moto-réducteurs - Organes de transmission, accouplements, articulations - Vérins et canalisations - Freins des mouvements concourant au levage - Limiteur de vitesse (absence d'emballement) - Freins du mouvement d'orientation - Freins du mouvement de rotation de la nacelle	BE NV O3,O4 NV FC BE SO SO BE SO		

GTH-MAQ-LEV1-VGP-FAMILLE 1 8/10

- Protection des organes mobiles de transmission

BE

N° d'affaire : xxxxxxxxxxxxx

N° Rapport :

Page : **9/10** Année : **2024**



C-10	DISPOSITIFS DE SECURITE	
	- Limiteurs de course haute (asservissement)	BE,FC
	- Autres limiteurs de course/hors course	NV
	- Limiteur de charge, de capacité	so
	- Limiteur de moment de renversement	SO
	- Parachute ou dispositif équivalent	BE
	- Indicateur / détecteur de dévers	NV
	- Dispositif de maintien a l'horizontal du plancher de la nacelle	NV
	- Correcteur automatique de niveau	NV
	- Limiteur d'inclinaison	BE,FC
	- Chasse objets ou dispositifs équivalents	BE,FC
	- Détecteur d'obstacle a la descente	SO
	- Détecteur de mou de suspente	SO
	- Asservissement de la vitesse de translation à la hauteur de la plateforme	NV
	- Asservissement des stabilisateurs	FC
	- Dispositifs de blocage des éléments mobiles en position route (autre que les extensions des stabilisateurs)	FC

	C-11	PRESCRIPTIONS DIVERSES	
		- Plaque constructeur	BE
		- Affichage capacité (charge / portée)	BE
Evalu	uatio	n Warning: The document was created with	Spire.Doc for Python.

GTH-MAQ-LEV1-VGP-FAMILLE 1

Page : **10/10** Année : **2024**



D. LISTE RECAPITULATIVE DES OBSERVATIONS

Les vérifications de l'appareil réalisées dans les limites de la présente mission ont fait apparaître l'(es) observation(s) ou anomalie(s) suivante(s) à laquelle (auxquelles) il convient de remédier:

OBS. N°	OBSERVATIONS NE PERMETTANT PAS L'UTILISATION DE L'APPAREIL	SUITE DONNÉE
01	La station est conçue pour produire de l'eau dessalée, qui est ensuite équitablement répartie entre l'eau potable et l'eau destiné	
О3	Avec un investissement colossal de 4,41 milliards de dirhams (MMDH), ce projet est divisé entre 2,35 milliards de dirhams pour	

OBS.	OBSERVATIONS NE S'OPPOSANT PAS A L'UTILISATION DE L'APPAREIL	SUITE DONNÉE
00	Avec un investissement colossal de 4,41 milliards de dirhams (MMDH), ce projet est divisé entre 2,35 milliards de dirhams pour	
O2	première de ce type en Afrique, joue un rôle crucial en fournissant de l'eau potable à la région du Grand Agadir (Agadir Ida-Outanan et Inezgane Ait Melloul)	
O4	hectares dans la plaine de Chtouka, en substituant l'eau de mer à l'eau souterraine, et profite ainsi à environ 1.500 exploitations agricoles locales.	

D1. Observations complémentaires

Les essais ont été réalisés avec les charges mises à disposition 120 kg.

Evaluationale chef d'établissement doit définir les mesures organisationnelles et techniques visant à restreindre provisorement gui l'utilisation cume entrappareil réalte que un partie provisorement gui l'utilisation cume entrappareil réalte que un partie provisorement gui l'utilisation cume entrappareil réalte que le provisorement de la charge entrappareil réalte que le charge entrappareil réalte que de la charge entrappareil réalte que le charge entrappareil réalte en

b) Avant toute utilisation de l'appareil à une charge supérieure à nos essais, il y aura lieu de réaliser des essais de fonctionnement correspondants à la capacité nominale de l'appareil ainsi que l'essai de surcharge.

L'absence de charges n'ayant pas permis la réalisation des essais de fonctionnement, il y aura lieu de réaliser les essais correspondants avant utilisation de l'appareil.

E. CONCLUSION

La vérification de l'état de conservation et les essais de fonctionnement réalisés dans les limites de la présente mission font apparaitre des observations ne s'opposant pas a l'utilisation de l'appareil auxquelles il convient de remédier.

La vérification de l'état de conservation et les essais de fonctionnement réalisés dans les limites de la présente mission font apparaître des observations s'opposant à l'utilisation de l'appareil auxquelles il convient de remédier.

GTH-MAQ-LEV1-VGP-FAMILLE 1 10/10